On payera plus, mais moins longtemps

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **50 (2003)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-369764

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TAXE D'EXEMPTION DU SERVICE MILITAIRE

On payera plus, mais moins longtemps

OFPP. La nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile n'est pas la seule à apporter des changements pour le personnel de la PCi. La loi sur la taxe d'exemption sera également révisée au 1er janvier 2004. Désormais, il en coûtera plus cher à ceux qui n'effectuent pas de service militaire, mais cela durera moins longtemps.

Les citoyens suisses qui n'accomplissent pas ou n'accomplissent qu'en partie leurs obligations de servir sous forme de service personnel (service militaire ou service civil) doivent fournir une compensation pécuniaire. C'est le principe de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) et il s'applique aussi aux membres de la protection civile.

3 % jusqu'à 30 ans

L'année prochaine, le taux de la taxe d'exemption sera élevé d'un point. Il passera de 2 (actuellement) à 3 % du revenu imposable. Une somme minimum de 200 francs sera perçue. Cette augmentation se fonde sur l'égalité de traitement: avec l'armée XXI, les militaires devront effectuer plus ou moins le même nombre de jours de service que sous le régime 95, mais dans un temps nettement plus court, soit entre 20 et 30 ans.

Cela entraînera par conséquent une diminution de la durée d'assujettissement à la taxe d'exemption, parallèlement à la diminution de la durée du service pour le personnel de base et les sous-officiers de l'armée. En effet, ces catégories de militaires seront désormais libérées à 30 ans, d'après la nouvelle loi sur l'armée. Cela vaudra également pour la taxe d'exemption, que l'on ne devra plus payer jusqu'à 42 ans mais seulement jusqu'à l'année où l'on a 30 ans.

Réduction de 4 % par jour de service

Chaque jour de service accompli dans la protection civile entraîne une diminution de la taxe d'exemption. Jusqu'ici, cette diminution était de 10 %. A l'avenir, elle ne sera plus que de 4 % par jour de service. Là aussi, cette modification obéit au principe de l'égalité de traitement. Selon la législation sur l'armée, chaque militaire doit accomplir au moins 260 jours de service sur une durée de 11 ans, ce qui représente environ 25 jours par an. Pour être totalement exonéré de la taxe d'exemption, un membre de la protection civile devrait théoriquement accomplir 25 jours de service par année. D'où une diminution de la taxe de 4 % par jour.

Imposition sur la base du revenu acquis

La révision de la loi débouchera également sur un alignement des procédures de taxation et de perception sur les procédures appliquées à l'impôt fédéral direct et aux impôts cantonaux. Cette adaptation a été rendue nécessaire par l'adoption en 2003, par tous les cantons, de la taxation annuelle avec imposition sur la base du revenu acquis pour ces deux types d'impôts.

Pour toute question sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir, on peut s'adresser à l'Administration fédérale des contributions, Section taxe d'exemption de l'obligation de servir, téléphone 031 322 74 53, e-mail: walter.sigrist@estv.admin.ch. □

SWISS COR: LA PCI DE BÂLE-VILLE A GÉRÉ UN CAMP DE VACANCES POUR ENFANTS MACÉDONIENS À S-CHANF GR

Deux semaines au service des enfants

ZVG. C'est une première pour la protection civile: c'est elle qui a organisé l'édition 2003 du camp annuel de la fondation Swiss Cor. Du 13 au 27 août, la PCi de Bâle-Ville a accueilli et encadré 101 enfants de Macédoine à S-chanf GR. Une tâche accomplie jusqu'ici par l'armée. Malgré de nombreux imprévus, le bilan de l'opération est très positif. La joie des enfants en témoignait.

L'aventure a commencé bien avant le 13 août, date de l'arrivée de la centaine d'enfants macédoniens à l'aéroport de Kloten. Avant cela, il y a eu un long travail de préparation. C'est la première fois que la protection civile prenait en main l'organisation du camp annuel de Swiss Cor, tâche auparavant dévolue à l'armée. La protection civile de Bâle-Ville s'était mise à disposition par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Reto Scacchi. Il s'agissait de faire œuvre de pionnier: en effet, les camps de Swiss Cor sont destinés à des enfants provenant de régions en crise. Les préparatifs ont duré pas moins de huit mois: innombrables contacts avec les autorités et les administrations de Suisse et de Macédoine, recherche (fructueuse) de sponsors et visite des cinq institutions de Macédoine d'où provenaient les enfants. Une prise de contact très impressionnante pour le futur chef du camp.

Un grand défi

Le grand jour est enfin arrivé pour les quelque 110 membres de la PCi de Bâle-Ville, tous volontaires pour effectuer un service d'une semaine. Le premier contact sur le terrain militaire de S-chanf n'a pas été sans surprise, malgré une préparation minutieuse. Les handicaps dont souffraient certains enfants se sont révélés plus graves que prévu. Une douzaine d'entre eux se déplaçaient en fauteuil roulant et nécessitaient un accompagnement constant. Il fallait les soutenir en veillant à ce qu'ils ne se blessent pas et même, pour certains, les retourner dans leur lit. Il s'est donc avéré indispensable de mettre en place une garde de nuit avec un personnel suffisant. «Nous ne pouvions pas prévoir cela, les enfants avaient été sélectionnés sur place», explique Reto Scacchi. Les deux premiers jours du camp ont été quelque peu «frénétiques, mais sans drame». Les gens de la protection civile sont parvenus à faire face rapidement et efficacement à chaque situation nouvelle, même dans les premiers jours, particulièrement éprouvants. Et comme une difficulté ne vient jamais seule, les dix accompagnateurs macédoniens comptaient, de leur côté, en profiter pour s'offrir quelques vacances...

Une fois ces malentendus réglés, la vie du camp s'est normalisée, grâce aussi à l'apport de personnel d'appoint de Spitex et de l'armée. Les enfants ont pu recevoir des soins médicaux et dentaires, dont certains avaient un urgent besoin. Mais une situation normalisée ne veut pas dire une sinécure: «Nous avons dû effectuer des journées de douze à quinze heures. Chacun des 240 participants a été fortement mis à contribution», insiste Reto Scacchi, «mais je n'en ai entendu aucun regretter d'être venu.» C'était déjà un grand défi sur le plan moral car, jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire peu avant l'arrivée des enfants, ils ne pouvaient pas savoir ce qui les attendait. Ils se sont trouvés face à des jeunes qui, au seuil de la vie, ont déjà perdu un de leurs parents, voire les deux, vivent dans des institutions et portent en eux une tragédie dont on peine à prendre la mesure.

La vie du camp

Tout n'a pas été difficile cependant, bien au contraire. Il suffisait de parcourir les vastes étendues du terrain militaire pour entendre les cris des enfants, pour les voir jouer et courir autour d'une batterie antiaérienne.